

*Annexe 4*¹⁹⁵
(art. 165, al. 1, let. f)

Espace minimal requis pour le transport d'animaux de rente

Remarques préliminaires

Les dimensions indiquées correspondent au besoin d'espace moyen minimal par animal. Les dimensions inférieures ne sont pas tolérées.

Une augmentation appropriée des dimensions minimales peut s'imposer selon la durée du transport, l'état de santé des animaux et les conditions météorologiques.

¹⁹⁵ Mise à jour selon le ch. I de l'O du 25 juin 2008 (RO **2008** 2979) et le ch. II al. 1 de l'O du 23 oct. 2013, en vigueur depuis le 1^{er} janv. 2014 (RO **2013** 3709).

Tableau 1

Espace minimal requis pour le transport des bovins et des porcs

Espace minimal requis pour le transport des bovins		
Poids kg	Surface par animal m ²	Hauteur minimale du compartiment cm
40–80 kg	0,30	Hauteur au garrot + 20 cm
80–150 kg	0,40	Hauteur au garrot + 25 cm
150–250 kg	0,80	Hauteur au garrot + 25 cm
250–350 kg	1,00	Hauteur au garrot + 35 cm
350–450 kg	1,20	Hauteur au garrot + 35 cm
450–550 kg	1,40	Hauteur au garrot + 35 cm
550–700 kg	1,60	Hauteur au garrot + 35 cm
plus de 700 kg	1,80	Hauteur au garrot + 35 cm

Espace minimal requis pour le transport des porcs		
Poids kg	Surface par animal m ²	Hauteur minimale du compartiment cm
jusqu'à 15 kg	0,09	75 cm
15–25 kg	0,12	75 cm
25–50 kg	0,18	75 cm
50–75 kg	0,30	90 cm
75–90 kg	0,35	100 cm
90–110 kg	0,43	100 cm
110–125 kg	0,51	100 cm
125–150 kg	0,56	110 cm
150–200 kg	0,69	110 cm
plus de 200 kg	0,82	110 cm

Tableau 2

Espace minimal requis pour le transport des moutons, des chèvres et des chevaux

Espace minimal requis pour le transport de moutons tondus			Espace minimal requis pour le transport de chèvres		
Poids kg	Surface par animal m ²	Hauteur minimale du compartiment cm	Poids kg	Surface par animal m ²	Hauteur minimale du compartiment cm
30–45 kg	0,25	Hauteur au garrot +25 cm	moins de 35 kg	0,25	Hauteur au garrot +50 cm
45–60 kg	0,33	Hauteur au garrot +30 cm	35–55 kg	0,33	Hauteur au garrot +50 cm
plus de 60 kg	0,40	Hauteur au garrot +30 cm	plus de 55 kg	0,50	Hauteur au garrot +50 cm
Espace minimal requis pour le transport de moutons non tondus			Espace minimal requis pour le transport de chevaux		
Poids kg	Surface par animal m ²	Hauteur minimale du compartiment cm		Surface par animal m ²	Hauteur minimale du compartiment cm
moins de 30 kg	0,20	Hauteur au garrot +20 cm	Poulains	0,85	Hauteur au garrot +40 cm
30–45 kg	0,25	Hauteur au garrot +25 cm	Chevaux légers	1,40	Hauteur au garrot +40 cm
45–60 kg	0,40	Hauteur au garrot +30 cm	Chevaux moyens	1,60	Hauteur au garrot +40 cm
plus de 60 kg	0,50	Hauteur au garrot +30 cm	Chevaux lourds	1,90	Hauteur au garrot +40 cm
Espace minimal requis pour le transport de brebis en état de gestation avancée et de bélier d'élevage					
	Surface par animal m ²	Hauteur minimale du compartiment cm			
Brebis	0,50	Hauteur au garrot +30 cm			
Béliers	0,50	Hauteur au garrot +30 cm			

Tableau 3

Espace minimal pour le transport de volaille

Espace minimal requis pour le transport de poules, d'oies, de canards et de dindes

Poids kg	Surface par kg de poids vif cm ² /kg	Hauteur minimale du compartiment cm
jusqu'à 3,0 kg	160	24
jusqu'à 5,0 kg	115	25
jusqu'à 10,0 kg	105	30
jusqu'à 15,0 kg	105	35
plus de 15,0 kg	90	40

Espace minimal requis pour le transport de poussins
d'un jour

	Surface par animal cm ²	Hauteur minimale du compartiment cm
Poussins/canards d'un jour	21	10
Oies/dindes d'un jour	35	10